

S'appuyer sur les référentiels de diplômes pour construire son enseignement

Chacun des diplômes de la formation technologique ou professionnelle est présenté sous la forme d'un référentiel.

Les référentiels de diplômes sont votre premier outil de travail. Dans le cas des formations professionnelles, ceux-ci sont élaborés à partir d'un référentiel professionnel (ou d'activités) qui décrit les situations de travail couvertes par la profession préparée.

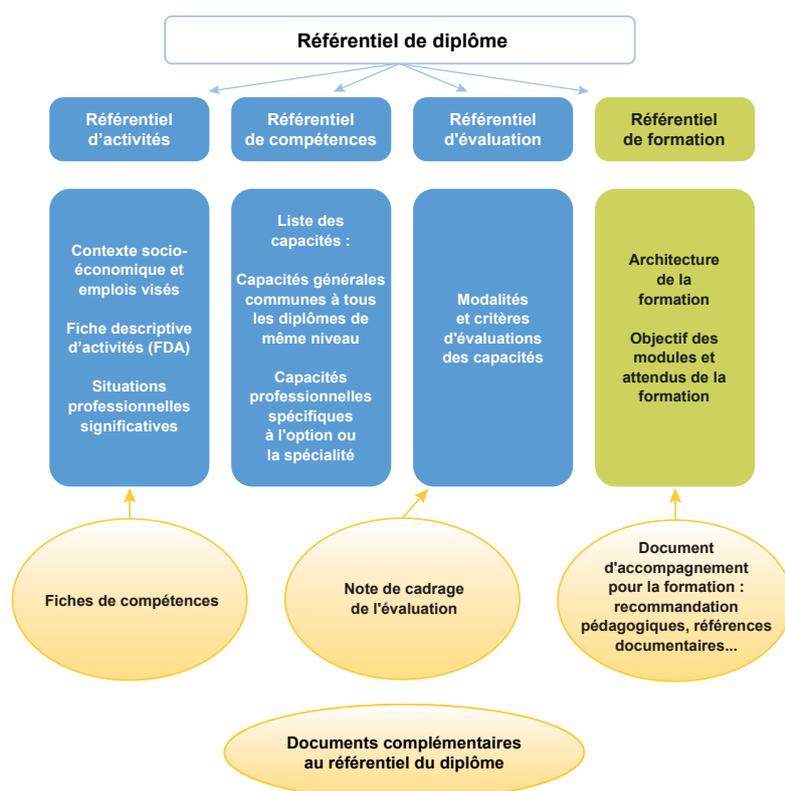
Un référentiel de formation et un référentiel de certification (ou de compétences et d'évaluation) constituent aussi des éléments de référence pour la mise en œuvre des enseignements et des évaluations en vue de la délivrance du diplôme.

Le référentiel de diplôme est un document officiel qui constitue une annexe de l'arrêté de création du diplôme. C'est un document réglementaire attaché à une formation, une option, une (des) spécialité(s).

Pour les classes d'enseignement général (2^{de} GT et filière S...), on emploie le terme de programme.

Il constitue le repère essentiel et obligatoire pour la construction de votre enseignement en vous donnant à voir de façon explicite ce qui est visé par le diplôme. C'est un outil de travail de base que vous devez appréhender dans sa globalité, en en faisant une lecture croisée avec vos collègues.

La structure des référentiels de diplômes professionnels de l'enseignement agricole appliquée :



■ S'approprier les référentiels de diplômes professionnels pour bien les mobiliser dans son enseignement

► La loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a clarifié les principes sur lesquels s'appuyer dorénavant concernant la certification professionnelle : « Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis ».

Ainsi, pour les diplômes mis en œuvre à partir de la rentrée 2020, les référentiels de diplômes professionnels au ministère chargé de l'agriculture sont construits selon cette description.

Par ailleurs, le ministère chargé de l'agriculture a fait le choix de maintenir, pour la voie scolaire, un **référentiel de formation** qui fournit des indications sur l'ensemble des situations de formation en établissement et en milieu professionnel. Il est organisé sous forme de modules qui précisent les attentes en matière d'enseignements.

1. Le référentiel d'activités (ou « professionnel » pour les diplômes non renouvelés)

Il résulte d'une démarche d'analyse du travail et permet de dessiner le contour des « emplois types » ciblés par le diplôme à travers la **fiche descriptive d'activités**. Il s'appuie sur une approche par **compétence**, qui permet de situer le niveau de maîtrise des activités exigé pour occuper efficacement les emplois ciblés, et de repérer les **situations professionnelles significatives**, particulièrement révélatrices de la compétence professionnelle.

2. Les référentiels de compétences et d'évaluation (ou « de certification » pour les diplômes non renouvelés)

Ce sont des documents contractuels qui précisent :

- **les capacités exigées** du candidat pour l'obtention de la certification visée,
- **les modalités d'accès à la certification** : structure globale et organisation de la certification, description des épreuves et/ou prescriptions relatives aux évaluations...

3. Le référentiel de formation

Il constitue un document contractuel pour la formation initiale scolaire et de référence pour les autres voies d'accès, pour l'organisation et la mise en œuvre de la formation dans les établissements : il fournit des indications pour l'enseignant en lycée sur l'ensemble des situations de formation en établissement et en milieu professionnel, en face-à-face (cours, TP, TD...), en stages individuels et collectifs, en séquences pluridisciplinaires, projets tutorés...

Il se présente le plus souvent sous forme de modules interdisciplinaires pour viser un objectif général de formation et des capacités intégratives.

Ne vous contentez pas de lire ce qui concerne l'enseignement de la discipline dont vous êtes chargé(e) dans le référentiel de formation. Le référentiel d'activités doit vous permettre de bien comprendre le sens à donner à l'enseignement par rapport au métier préparé. La connaissance de l'ensemble du référentiel de diplôme vous permet aussi de mieux vous insérer dans une équipe pédagogique avec un but commun et d'envisager des activités pluri ou interdisciplinaires adaptées.

Le référentiel de diplôme est, dans sa globalité, un document contractuel, auquel chacun doit se conformer.

Par ailleurs, des **documents complémentaires au référentiel de diplôme** sont proposés pour vous aider dans la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation :

- recueil de fiches de compétences,
- documents d'accompagnement du référentiel de formation, modulaires ou thématiques, proposés par l'inspection de l'enseignement agricole,

Ils représentent une aide précieuse pour vous aider à construire votre enseignement. Les notes de cadrage de l'évaluation, publiées sous forme de notes de services, sont quant à elles prescriptives



Pour en savoir plus

<https://chlorofil.fr/diplomes>

L'espace « Diplômes et référentiels » vous donne accès aux documents nécessaires à la mise en œuvre des formations et évaluations des différents diplômes : référentiels, documents d'accompagnement, documents produits lors des sessions de lancement des diplômes renouvelés ou des stages de formation.



Les référentiels de formation n'existent pas pour les diplômes en UC, spécifiques à la FPCA et, s'agissant des formations modulaires, les référentiels de formation scolaire peuvent constituer des repères intéressants pour les formateurs, mais n'ont pas de caractère contractuel. Les formations FPCA sont mises en œuvre dans le cadre d'une habilitation délivrée par l'autorité académique. Les dispositions prévues dans le cadre de cette habilitation doivent être respectées.